

**Prudence!** Avec les produits médicamenteux  
(OHyPL) Section 3, Art. 7, Traitements médicamenteux

- 1) Marquer clairement les vaches en traitement
- 2) Documentation
  - \* Date du traitement
  - \* Numéro ou nom de l'animal (identification)
  - \* Diagnostic, maladie (cause du traitement)
  - \* Nom du médicament, (traçabilité)
  - \* Délai d'attente en jours (Lait / Viande)
  - \* Date de libération (Lait / Viande)
  - \* Vétérinaire responsable
- 3) Les vaches en traitement sont traitées en dernier
- 4) Nettoyer et désinfecter la machine à traire d'après les normes
- 5) Informer tous les collaborateurs
- 6) Contrôler la vache concernée avec le delvotest avant de livrer le lait

*Tous les médicaments nécessitant un délai d'attente lait ou viande sont à reporter dans les registres (les tarisseries également)*

**Vous avez des questions en lien avec ce thème ?**